Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 056-215602368-20260423-D_2026_04_23_12-DE

DÉPARTEMENT : MORBIHAN
ARRONDISSEMENT : PONTIVY
COMMUNE : SAINT-SERVANT-SUR OUST

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE du 23 avril 2026

Le jeudi vingt-trois avril deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Servant-Sur-Oust, légalement convoqué le dix avril deux mille vingt-six, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Maryannick LE DEVEHAT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : Maryannick LE DEVEHAT, Sophie CASSAR, Gilles OLIVIER, Chrystelle PERU, Florence ZUBINSKI, Laurence WACRENIER, Isabelle BAILLY, Christophe BOIVANT, Johan CLEQUIN, Christophe GILLET, Etienne RIVAL, Maxime LE HE, Julien BLANDINO, Chloé SERRIERE.

Absents excusés et représentés :

M. Laurent ROUSSEAU donne pouvoir à Mme Chloé SERRIERE

Absents non excusés: Néant

Le quorum est atteint.

M. Johan CLEQUIN a été désigné secrétaire de séance.
Mme Chloé SERRIERE arrive à 19h47.

12 – AFFAIRES SCOLAIRES : Convention de prestation de services entre le Syndicat Scolaire du Pays de Josselin et ses communes membres pour la réalisation du déménagement de l'école élémentaire

Il est rappelé aux membres du conseil municipal que l'école élémentaire Suzanne BOURQUIN de Josselin est actuellement en cours de reconstruction.

Du fait de ces travaux :
- L'école élémentaire Suzanne BOURQUIN est actuellement délocalisée dans les anciens locaux administratifs de l'hôpital, situés 21 rue St Jacques à Josselin.
- L'accueil périscolaire est actuellement localisé dans la partie maternelle de l'école située 12 rue des Saulniers à Josselin.
- Certains mobiliers ont été stockés dans un local situé à la Grée Saint Laurent. En effet, il n'y avait pas assez de place au niveau de l'école élémentaire provisoire pour disposer l'intégralité du mobilier.

Les travaux de construction de l'école devraient normalement s'achever à la fin du 1er semestre 2026.

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 056-215602368-20260423-D_2026_04_23_12-DE

Aussi, il sera nécessaire de prévoir un déménagement du mobilier et des fournitures de l'école et de l'accueil périscolaire dans les nouveaux locaux.

Le syndicat scolaire ne dispose pas de tous les moyens nécessaires à la réalisation de ce déménagement et souhaite confier cette mission à ses communes membres, pas le biais de conventions de prestations de services.

Précision : la date de fin de travaux prévue mi-juin 2026 présentant encore des incertitudes, il n'est pour l'instant pas possible de fixer avec exactitude les dates de déménagement dans la convention proposée. Aussi, il est proposé de fixer une durée d'intervention de 3 jours maximum par commune entre le mois de juillet et le mois d'octobre 2026 (article 2 de la convention).

Vu la convention de prestation de service jointe en annexe (annexe 1) ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** la convention de prestation de service proposée,
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer les conventions de prestation de service avec les communes membres,
- **DONNE TOUT POUVOIR** au Maire, ou à son représentant pour la mise en œuvre de la présente décision.

VOTE : Majorité

POUR : 14
CONTRE : 0
ABSTENTION : 1

Pour extrait conforme,

Le Maire	Le secrétaire de séance
Mme Maryannick LE DEVEHAT	M. Johan CLEQUIN

MAIRIE de St SERVANT-sur-OUST (MORBIHAN) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE